

Accueil Migrants Grésivaudan (AMG) est une association **apolitique et non confessionnelle** fondée sur des valeurs de **solidarité, respect et laïcité**.

Objectif (extrait STATUTS AMG ARTICLE 3)

L'objectif de l'Association est de venir en aide aux personnes en difficulté, demandeurs d'asile, réfugiés, migrants de toutes origines et de toutes conditions, et à cet effet de susciter et rassembler des moyens et des dons en nature ou en espèces et de coordonner toutes actions permettant à ces personnes d'avoir des conditions de vie dignes, d'accéder à leurs droits et de s'intégrer progressivement dans notre société.

Dans le cadre du projet associatif, **les missions des bénévoles peuvent être :**

- Accompagner les personnes migrantes accueillies en participant à un des collectifs mis en place autour de chaque logement
- Aider au fonctionnement plus général de l'association en devenant administrateur ou membre du bureau

Les obligations de l'association AMG envers les bénévoles :

- **informer** chaque nouveau bénévole sur les finalités de l'Association, le contenu du projet associatif, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités
- **l'accueillir** et lui proposer des activités en adéquation avec ses compétences, ses motivations et sa disponibilité
- **s'assurer de son intégration** et lui proposer des formations adaptées à la finalité de l'association
- **le considérer** comme un membre à part entière et lui apporter du soutien si besoin
- **lui garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance** responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.
- **lui rembourser les frais avancés** dans le cadre de sa mission, avec accord préalable des responsables.

Les obligations des bénévoles qui s'engagent dans l'association

Chaque bénévole doit :

- **s'acquitter de son adhésion** à l'association
- **adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association**, respecter son organisation et son fonctionnement
- **respecter les valeurs de l'association** : solidarité, respect et laïcité

Toutes les personnes migrantes sont accueillies avec bienveillance, sans discrimination et sans jugement.

- **s'engager à la discrétion**

Les bénévoles reçoivent des informations personnelles concernant les personnes prises en charge
Le partage de ces informations ne doit se faire que dans l'intérêt des accueillis.

- **ne pas tirer un profit direct ou indirect de sa mission**

Toutes les fonctions sont bénévoles

- **participer aux actions de soutien et de formation**

Afin d'acquérir progressivement un socle commun de connaissances et de compétences, les bénévoles participent, autant que possible aux formations et aux séances de soutien proposées par AMG ou par d'autres associations

Fonctionnement des collectifs d'accompagnement autour de chaque logement :

Chaque collectif est constitué de plusieurs personnes, sous la responsabilité d'un(e) référent(e) qui veille à la répartition des tâches et au bien être de chaque membre. Il (elle) réunit les bénévoles de son collectif aussi souvent que nécessaire à la coordination des actions.

L'esprit d'équipe qui règne au sein du collectif permet de garder du recul par rapport aux situations.

Les décisions importantes ne sont jamais prises individuellement, elles sont discutées au sein des collectifs et soumises à la validation du bureau.